

Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de membres présents	9 puis 8 à partir de 20 h 15
Nombre de membres excusés ou absents	6 puis 7 à partir de 20 h 15
Nombre de procurations	6 puis 5 à partir de 20 h 15
Nombre de votants	15 puis 13 à partir de 20 h 15

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 20 OCTOBRE 2025

A 19 H 15

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la Commune de DRUILLAT s'est réuni, en séance ordinaire, à dix-neuf heures, en salle de la mairie, sous la Présidence de M. Jean-Luc EMIN, Maire.

Étaient présents :

Mmes Catherine JANTON, Patricia CHANEL et Céline MICHON

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER et Richard DEVOY jusqu'à 20 h 15

Excusé (e) ou absent (e) s : Mmes Laurence VASSEUR (pouvoir à M. Robert GALLET), Carole BUFFET (pouvoir à M. Jérôme TRON), Christine DOLE (pouvoir à Mme Céline MICHON), Delphine MAURAND (pouvoir à M. Michel PAGE), Séverine BRESSAND (pouvoir à M. Richard DEVOY). Mrs Dorian BEGHELLI (pouvoir à Mme Patricia CHANEL), Richard DEVOY à partir 20 h 15

Date de convocation du conseil municipal : Vendredi 10 octobre 2025

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Robert GALLET

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité des votants, le compte-rendu de la séance du Lundi 8 septembre 2025.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- **URBANISME :**
 - Point sur les dossiers enregistrés depuis la dernière séance,
 - Droits de préemption urbain,
- **REGULARISATION SUITE A UNE DELIMITATION FONCIERE D'UNE PROPRIETE SITUEE CHEMIN DES CHARBONNIERES :**
 - Une délimitation foncière de la propriété de M. et Mme Thierry BERNARD avait été effectuée en 2024 qui nécessitait un acte notarié toujours pour régulariser l'empiètement de voirie sur le domaine privée ou vice-versa,
- **DONATION DES CONSORTS PITTON, PARCELLE W 455 AUX VIGNES DU CRUIX,**
- **DEMANDE D'ACHAT FORMULEE PAR DES PARTICULIERS POUR UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION E n° 929 AU ROSET,**
- **RECRUTEMENT D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF,**
- **EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE :**
 - Etat d'avancement des travaux,
 - Avenant négatif lot n° 09 – Carrelages – Faïences – SARL TACHIN,

- **AMENAGEMENT DE LOGEMENTS ROUTE DES CREUSES ET DE LA SALLE DE DRUILLAT ACCUEIL LOISIRS :**
 - Point sur ce dossier,
 - Avenants sur les lots :
 - ➔ N° 2 – TOITURE-CHARPENTE - Entreprise TABOURET,
 - ➔ N° 4 – MENUISERIES PVC – Entreprise ACCORD ALU,
 - ➔ N° 6 – PLATRERIE PEINTURE – Entreprise MDC PEINTURE.
 - ➔ TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES et hors marché pour le remplacement d'anciens volets bois à la bibliothèque.
- **REALISATION D'UN EMPRUNT,**
- **SOUSCRIPTION D'UN PRET RELAIS,**
- **REEMPLACEMENT DU POTEAU INCENDIE N° 21 – ROUTE DES BATAILLES,**
- **DECISION MODIFICATIVE,**
- **REMISE DES DIMES :**
 - Validation des devis.
- **AMENAGEMENT DU CITY PARC :**
 - Point sur ce dossier.
- **VOIRIE COMMUNALE :**
 - Travaux d'aménagement de la place Henri Dunant – Marquage au sol
- **DEBITUMISATION DE LA COUR D'ECOLE,**
- **IRVE,**
- **TRANSFERT DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES A GRAND BOURG AGGLOMERATION,**
- **QUESTIONS DIVERSES :**
 - Comptes-rendus de diverses réunions dont GBA :
 - ➔ Conférence territoriale Sud Revermont du 16 septembre dernier,
 - ➔ Conseil Communautaire du 6 octobre 2025,
 - ➔ Transports scolaires,
 - ➔ Animations scolaires,
 - ➔ SCOT – AEC : enquête publique,
 - PPRN : enquête publique,
 - Calendrier des fêtes et cérémonie des vœux de 2026,
 - Ecole,
 - Conseil Municipal d'enfants,
 - Octobre Rose,
 - Fleurissement,
 - Syndicat des eaux,
 - Bulletin municipal,
 - Divers.

URBANISME :

1 – Le point est fait sur les demandes enregistrées depuis la précédente séance :

Certificats d'urbanisme :

N° 27/2025 – ESSENTIEL NOTAIRES pour la parcelle cadastrée section B n° 2099 située Impasse du Marché au village – Propriété de M. Michel GALLET – Zone Ua.

N° 28/2025 – Me Emilie BAILLY-JACQUEMET pour la parcelle W n° 455 située aux Vignes du Cruix – Propriété des consorts PITTON – Zone Np

N° 29/2025 – SAS URBA RHONE pour la propriété composée des parcelles : W 336-337-669-678-679 et 681 (surface totale : 2408 m²) – 650, Route de Pont d’Ain (Propriété de Mme DUNIAUD Angélina) – Zones Nd et Ne.

N° 30/2025 – OFFICE DU FAUBOURG DE LYON pour la propriété cadastrée section B n° 1907 située au 14, Impasse des Platanes (Propriété de M. MARTINEZ Yves) – Zone Ua.

N° 31/2025 – Me Anne DUBOIS pour la propriété bâtie cadastrée section C n° 1209 située 135, Chemin des Charbonnières (propriété de M. et Mme CALLY Roger) – Zone Ub.

Déclarations préalables :

N° 34/2025 – CAP SOLEIL pour la pose de 12 panneaux photovoltaïques sur la toiture de l’habitation cadastrée section A n° 1860, au 73, route des Besses (propriété de M. Alain BUFFET) – Zones Ub et Np du PLU.

N° 35/2025 – MORANDAT Liliane pour la création d’un mur de soutènement et pose de panneaux occultants sur la parcelle cadastrée section E n° 914, au 2586, route Neuve – Zones Ub du PLU.

N° 36/2025 – JOLIVET Laurine et BOUVIER Willy pour pose d’un velux en toiture côté EST sur la parcelle cadastrée section X n° 371, au 621, route des Combes – Zones Ub du PLU.

N° 37/2025 – JANTON Georges Lotissement en vue de la création d’un terrain à bâtir - parcelles cadastrées section E n° 1156 – 1151 – 1149 – 973 – 1152 – 1150 – 1158 : 9734 m², Route des Bois – Zones Ub du PLU.

Permis de construire :

N° 04/2025 – M. BOULY Cédric pour la réhausse côté Est d’un garage existant pour création d’une pièce supplémentaire, une extension côté Sud-Ouest et réalisation d’un auvent pour créer une terrasse couverte abritant également un four ; crépi des façades de l’habitation existante – Section C n° 521 et 524 (1 955 m²) – 131, chemin des Millettes – Zones Ua et A.

N° 05/2025 – M. GUIDICI Alban et Mme DIETRICH Clara pour la construction d’une maison d’habitation R + 1 – Chemin des Gouttes – Parcelles A n° 1900-1903 et 1905 – Zone Ub (Secteur OAP et Zone submersible)

Droits de préemption urbain :

Le Conseil Municipal, par délibérations adoptées à l’unanimité décide de ne pas user de son droit de préemption urbain dans le cadre des mutations suivantes :

N° 12/2025 – Demande de Me MASURE Grégoire pour la parcelle B n° 2099, Impasse du Marché – Propriétaire actuel : GALLET Michel – Acquéreur : GAILLARD Louis – Zone Ua

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Abandon du droit de préemption urbain
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

N° 13/2025 – Demande de l'office Notarial du Faubourg de Lyon pour la propriété cadastrée section B n° 1907 située 14, Impasse des Platanes – Propriétaire actuel : M. MARTINEZ Yves – Acquéreurs : M. DESROCHES Maxence et Mme DRUGUET Manon – Zone Ua.

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Abandon du droit de préemption urbain
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

REGULARISATION SUITE A LA DELIMITATION FONCIERE D'UNE PROPRIETE CHEMIN DES CHARBONNIERES :

Le 26 juin 2024, il avait été procédé à la délimitation foncière de la propriété de M. et Mme Thierry BERNARD, Chemin des Charbonnières.

Il était apparu des discordances entre la limite foncière de propriété et la limite de fait de l'ouvrage public :

- un empiètement de la commune sur la propriété privée de 61 m²,
- un empiètement de la propriété privée sur le domaine public de 10 m².

Il est donc nécessaire de formaliser, par acte notarié, les limites définies lors de ce bornage.

La rédaction en sera confiée à Me Emilie BAILLY-JACQUEMET et les frais seront pris en charge par le budget communal.

Les échanges de surface se feront sans contrepartie financière.

A noter que la délibération doit également faire mention de la désaffectation des 10 m² cédés par la commune et que le déclassement final donnera lieu à la rédaction d'un arrêté municipal pour clore cette procédure.

Le Conseil Municipal, par délibération, valide cette procédure et ses modalités et autorise le Maire à signer tous documents s'y rapportant

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Accord pour cette opération et la prise en charge des frais d'acte notarié par le budget communal Autorisation de signature au Maire
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

DONATION TERRAIN PITTON – PARCELLE W 455 :

Lors de la séance du 18 septembre dernier, le Conseil Municipal avait accepté la donation, proposée par la famille PITTON, de la parcelle W n° 455, située « Vignes du Cruix ».

M. Patrick PITTON a adressé un mail à la mairie le vendredi 26 septembre dernier dans lequel il expose que :

- Pour des raisons de tarif des procédures notariées, les 8 indivisaires souhaiteraient effectuer une vente ordinaire, pour un euro symbolique et confier la rédaction de l'acte à Maître Vincent ROJON, notaire à VILLIEU-LOYES-MOLLON pour les raisons suivantes :

- cette donation s'inscrit dans une opération sur trois terrains : celui de NEUVILLE, le terrain de DRUILLAT et un terrain beaucoup plus conséquent dans PONT D'AIN, vendu pour un prix de marché à un particulier. Il est souhaitable, que les trois transactions soient confiées au même notaire (formalités groupées...)
- cet acheteur particulier tient à faire intervenir Maître ROJON, son notaire, qui par ailleurs pratique des tarifs très adaptés à ces petites transactions, que ce soit pour l'acheteur (500 € environ par terrain) ou les vendeurs qui devront faire établir 8 procurations (ils résident tous loin). En cas de donation, ces procurations devraient être faites par acte authentique et par un autre notaire, donc à un coût unitaire bien plus élevé (de l'ordre de 400.00 € soit 3 200.00 €).

C'est la raison pour laquelle la famille PITTON souhaite modifier le schéma en transformant ces donations en ventes symboliques, auquel cas, le coût des procurations (sous seing privé) devient très faible.

Le Conseil adopte une nouvelle délibération pour accepter les nouvelles conditions de cette transaction et autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à sa finalisation.

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Accord pour cette opération et les modifications relatives à l'achat à l'euro symbolique, avec changement de notaire Autorisation de signature au Maire
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

DEMANDE D'ACHAT FORMULEE PAR DES PARTICULIERS POUR UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION E n° 929 AU ROSET :

Une visite sur site aura lieu mercredi 22 octobre 2025, afin de situer le bief qui passe sur la parcelle et laisser une entrée pour la commune.

Actuellement cette parcelle est occupée et entretenue par l'Amicale du Roset, un accord de principe leur sera demandé.

Ce dossier sera de nouveau inscrit à une prochaine séance une fois toutes les informations réunies.

RECRUTEMENT D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF :

Une première sélection parmi toutes les candidatures a été faite et les entretiens se dérouleront cette semaine. Le choix définitif se fera semaine 44.

EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE :

- Les travaux sont en voie d'achèvement complet.
- Les services de sécurité effectueront une visite du bâtiment le mardi 21 octobre prochain à 9 h 30.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver, par délibération, l'avenant détaillé ci-dessous :

- **Lot n° 09 – Carrelages - faïences – SARL TACHIN – Avenant N° 1** : Suite aux travaux, des moins-values et des plus-values ont été constatées sur l'ensemble de l'extension ainsi que sur les sanitaires existants.
➔ Le montant de l'avenant négatif s'élève à – 4 618.14 € H.T. soit – 5 541.77 € T.T.C.

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Approbation de l'avenant négatif N° 1 pour le lot N° 9 Sarl TACHIN - Autorisation de signature au Maire
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

AMENAGEMENT DE LOGEMENTS ROUTE DES CREUSES ET DE LA SALLE DE DRUILLAT ACCUEIL ET LOISIRS :

- Le point est fait sur les travaux qui avancent en respectant le planning initialement défini à savoir :
 - Salle Druillat Accueil Loisirs : la chappe liquide est coulée ce jour. Reste à effectuer la peinture et le carrelage. La salle devrait être opérationnelle courant 1^{er} trimestre 2026.
 - La peinture de finition des deux appartements est achevée
 - Le sol souple et le carrelage seront posés début novembre, une fois les escaliers installés.
 - Cuisine appartements : les côtes définitives sont connues, des devis seront demandés.
 - Fin décembre les travaux seront quasiment terminés, il faudra statuer sur le prix de location et commencer à chercher des locataires

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver, par délibérations, les avenants détaillés ci-dessous :

- **Lot n° 2 – Toiture – Entreprise TABOURET – Avenant N° 1 :** des modifications ont été apportées par rapport au marché initial concernant :
 - ➔ Démolition de souche de cheminée en toiture pour une dépense supplémentaire de 1 088.00 € H.T. soit 1 305.60 € T.T.C.

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Approbation de l'avenant N° 1 pour le lot N° 2 Entreprise TABOURET - Autorisation de signature au Maire
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

- **Lot n° 4 – Menuiserie PVC – ACCORD ALU :** des travaux supplémentaires ont été demandés pour :
 - ➔ La dépose de deux anciennes menuiseries bois et leur remplacement par des châssis en aluminium laqué blanc, avec vitrage isolant.

Ces modifications génèrent une dépense supplémentaire de 1 150.00 € H.T. soit 1 380.00 € T.T.C.

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Approbation de l'avenant N° 1 pour le lot N° 4 ACCORD ALU - Autorisation de signature au Maire
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

Départ de Monsieur Richard DEVOY à 20 heures 15 minutes. Le pouvoir donné par Mme Séverine BRESSAND n'est plus comptabilisé.

- **Lot n° 6 – Plâtrerie – peinture – MDC Peinture :** des travaux supplémentaires sont à réaliser au rez-de-chaussée et dans les communs portant sur :
 - ➔ Cloison de distribution cellier T3 avec bloc porte,
 - ➔ Cloison pour séparation entre commun et salle associative,
 - ➔ Habillage du sous escalier,
 - ➔ Peinture supplémentaire.

Ces travaux génèrent un supplément de 1 660.80 € H.T. soit 1 992.96 € T.T.C.

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Approbation de l'avenant N° 1 pour le lot N° 6 MDC PEINTURES - Autorisation de signature au Maire
Pour :	13
Contre :	0
Abstention :	0

Le maire indique que pour ce lot un nouvel avenant sera à venir notamment pour des travaux supplémentaires pour le doublage du couloir d'entrée et de l'escalier.

Monsieur le Maire propose également :

→ Afin d'obtenir une unité architecturale, de déposer les anciens volets bois de la bibliothèque et de les remplacer par des volets roulants, similaires à ceux qui vont être installés pour les logements.

Ces travaux ne font pas partie du marché. Une ligne budgétaire avait été inscrite lors de l'élaboration du budget. La dépense s'élèverait à 1 460.00 € H.T. soit 1 752.00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, par délibération valide cette proposition et autorise le Maire à passer la commande correspondante et à signer tous les documents nécessaires.

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Accord pour le remplacement des anciens volets bois de la bibliothèque Autorisation de signature au Maire
Pour :	13
Contre :	0
Abstention :	0

Souscription d'un emprunt :

Il est proposé la souscription d'un emprunt de 180 000.00 €, remboursable annuellement, sur une période de 10 ans, pour l'aménagement des logements dans le bâtiment communal situé route des Creuses.

Les différentes propositions recueillies ont été étudiées par la commission finances le mardi 14 octobre 2025 à 18 h 30.

La synthèse de cette étude est explicitée.

Il est rappelé que la commune n'a plus que deux emprunts en cours dont un arrivant à échéance en 2026 :

Objet de l'emprunt	Montant initialement emprunté	Taux d'intérêts (Taux fixe)	Annuités	Montant restant dû au 1 ^{er} janvier 2025	Date de fin de remboursement
Aménagements sécuritaires (01/17)	145 000.00 €	0.65 %	15 023.41 €	29 756.39 €	2026
Aménagement de l'entrée nord du village (10/2020)	200 000.00 €	0.18 %	20 198.53 €	100 449.62 €	2029
TOTAUX	345 000.00 €		35 221.94 €	130 206.01 €	

Par ailleurs, l'acquisition de bâtiments et terrains réalisés dans le cadre de portage financier avec l'EPF se termine également.

Pour mémoire, rappel ci-dessous des montants annuels résultant de ces acquisitions et du terme de ces portages :

27638 – Autres établissements publics (portage financier achat bâtiments consorts BESSON – la dernière annuité de 01/2025 de 26 004.20 € a été redivisée en 3 ans – terme au 31/01/2027)	8 700.00 €
27638 – Autres établissements publics portage financier achat propriété des consorts FAFOURNOUX – 2ème annuité sur la base de 4 annuités constantes)	38 100.00 €

Le Conseil Municipal, par délibération, approuve la souscription de l'emprunt proposé, retient la proposition établie par la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté et autorise le Maire à signer les différents documents s'y rapportant.

- Objet : **Aménagement de deux logements locatifs**
- Montant du capital emprunté : **180 000.00 €**
- Durée d'amortissement : **10 ans**
- Taux fixe : **3.15 %**
- Mode d'amortissement : **échéance constante**
- Montant des frais de dossier : **220.00 €**
- Périodicité retenue : **annuelle avec option échéance avancée (janvier 2026)**

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Souscription d'un emprunt selon les modalités indiquées ci-dessus Autorisation de signature au Maire
Pour :	13
Contre :	0
Abstention :	0

PRET RELAIS :

Actuellement, les travaux de la salle polyvalente étant en voie d'achèvement, et ceux de la création des logements et plus généralement de la réhabilitation du bâtiment communal situé route des Creuses bien entamés, de nombreuses factures parviennent à la commune et pèsent sur la trésorerie courante.

Le solde des subventions n'étant versées qu'à l'achèvement des travaux, il convient de souscrire un prêt relais qui sera soldé dès la perception des recettes attendues (plus de 350 000.00 €).

Les propositions recueillies ont été étudiées et il est proposé de retenir celle formulée par la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté :

- Objet : **Prêt relais subventions**
- Montant du capital emprunté : **350 000.00 €**
- Durée d'amortissement : **2 ans**
- Taux fixe : **2.63 %**
- Montant des frais de dossier : **350.00 €**
- À tout moment, le montant du présent prêt pourra être rembourser en totalité ou en partie
- Les échéances trimestrielles ne comportent que le paiement des intérêts
- La dernière échéance comporte le remboursement du capital plus les intérêts de la dernière période.

Le Conseil Municipal par délibération, autorise la souscription du prêt relais et mandate le Maire pour signer les documents administratifs nécessaires à sa finalisation.

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Souscription d'un prêt relais Autorisation de signature au Maire
Pour :	13
Contre :	0
Abstention :	0

POTEAU INCENDIE :

Un devis a été établi par l'entreprise ROUX TP pour la fourniture et la pose d'un poteau incendie en remplacement du PI n° 21 route des Batailles pour un montant H.T. de 2 100.00 € soit 2 520.00 T.T.C.

Fournitures optionnelles si nécessaire : pièces fonte à brides – manchette de réglage et pièces fonte à brides – ESSE de réglage : Montant H.T. 381.30 € soit 457.56 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, par délibération, valide le devis et autorise le Maire à passer la commande correspondante.

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Validation du devis ROUX TP
Pour :	13
Contre :	0
Abstention :	0

DECISION MODIFICATIVE n° 3 :

Le Conseil municipal par délibération adopte la décision modificative selon le détail ci-dessous :

Section de fonctionnement – Dépenses :

Augmentations de crédits :

60621 : combustibles	+ 1 500.00 €
60631 : Fourniture d'entretien	+ 500.00 €
60632 : fournitures de petit équipement	+ 1 500.00 €
60633 : fournitures de voirie	+ 2 500.00 €
627 : Services bancaires et assimilés	+ 600.00 €
023 : Virement à la section d'investissement	+ 19 000.00 €

Diminutions de crédits :

61524 : Entretien bois et forêt	- 28 600.00 €
---------------------------------	---------------

Section d'investissement dépenses :

Augmentations sur crédits ouverts :

2156 Matériel et outillage incendie	+ 4 600.00 €
231 Opération 12 : Logement 121 rte des Creuses	+ 20 000.00 €

Diminutions de crédits :

212 : Aménagements de terrains	- 600.00 €
2131 : Constructions bât. Publics	- 35 000.00 €
2151 : Réseaux de voirie	- 9 000.00 €
2157 : Matériel et outillage technique	- 1 000.00 €
2188 : Autres immobilisations corporelles	- 10 000.00 €

Section d'investissement – Recettes :**Augmentations de crédits :**

021 : virement de la section de fonctionnement + 19 000.00 €

1348 Opération 12 : Subvention Fonds Verts logements + 31 000.00 €

Diminutions de crédits :

1641 : Emprunt pour logements - 84 000.00 €

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Validation de la DM n° 3
Pour :	13
Contre :	0
Abstention :	0

REMISE DES DIMES :

Le Conseil Municipal, par délibération, valide les devis relatifs à la réfection de la remise des Dîmes, comme suit :

1. Travaux de maçonnerie :

Entreprise : Maçonnerie MERMET

Prestations :

- Réfection des façades – couleur ton pierre (voir avec l'entreprise pour la façade Sud qui devrait accueillir une fresque)
 - Regarnissage en sous toiture,
 - Fondations, pose de moellons, linteau, seuil et enduit pour nouvelle porte
- Montant : 16 283,06 € H.T. soit 19 539.67 € T.T.C.**

2. Fourniture et pose d'une porte métallique

Devis reçus :

- SAS Métallerie TÊTE : **4 976,40 € H.T. soit 5 971.68 € T.T.C.**
- MSR : 3 490,00 € H.T.
 - Option « barre antipanique » : 195,00 € H.T.

Montant Total : 3 685,00 € H.T. soit 4 422.00 € T.T.C.

Remarques :

- A Prévoir, pour les deux devis, l'ajout d'un cylindre adapté à l'organigramme de la commune.
- Le RAL retenu de la porte : 7040 – gris fenêtre.
- Devis retenus :

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Validation du devis Mermet	Porte métallique Choix de l'entreprise : MSR
Pour :	13	13
Contre :	0	0
Abstention :	0	0

AMENAGEMENT DU CITY PARC :

Des demandes de subvention ont été présentées pour ce projet au titre des structures répondant aux normes pour les personnes à mobilité réduite.

Il semblerait que tous les jeux ne répondent pas aux critères d'obtention. Les réponses finales sont attendues.

VOIRIE COMMUNALE :

Les travaux prévus pour la réfection de la place Henri Dunant portant plus particulièrement sur les marquages au sol, confiés au bureau d'étude ARCHIGRAPH de VARAMBON et à l'entreprise BRAM, avaient été différés pendant la réalisation de l'extension de la salle polyvalente.

Une rencontre a eu lieu le jeudi 18 septembre dernier avec ARCHIGRAPH afin de définir leur teneur et de prévoir leur prochaine finalisation.

Le plan établi a été diffusé à l'ensemble des élus le lundi 22 septembre dernier.

Une réunion à eu lieu ce jour, un avenant au marché devra être réalisé concernant le bicouche devant l'Eglise. Les travaux seront réalisés fin octobre début novembre si la météo le permet (une semaine sans pluie) sinon ils seront reportés au printemps.

COMMISSION VOIRIE ET BATIMENT :

Une commission voirie et bâtiment s'est tenue le 13 octobre dernier. Les différents thèmes énoncés en rapport avec les travaux détaillés ci-dessus ont été abordés au cours de cette réunion.

Mobilier de la salle polyvalente : achat de 10 mange-debout avec chariot de rangement, 2 chariots pour le rangement de tables de 120 cm et 1 pour le rangement de tables de 180 cm, 1 tableau liège.

Achat d'un lave-verres : non statué

Couleur de la porte et de volets de l'ancienne garderie : non statué

Inauguration de l'extension de la salle polyvalente : le samedi 22 novembre 2025 à 10 heures.

DEBITUMISATION DE LA COUR D'ECOLE :

Un premier rendez-vous avec la société PURE est prévu le lundi 3 novembre prochain à 14 h 30 à l'école pour le projet de débitumisation de la cour d'école maternelle.

La réalisation de ce projet n'est pas envisagée sur cet exercice mais pour sa préparation, son financement, le dépôt des demandes de subvention, il est nécessaire de le travailler très en amont.

Le Département a accordé une subvention de 14 000.00 € soit 20 %. Le dossier de subvention pour l'Agence de l'Eau est en cours il sera finalisé après la réunion du 3 novembre prochain.

BORNE IRVE :

Un point est fait sur ce dossier, suite à la proposition du Syndicat d'Energie d'adhérer au groupement de commande.

Après étude du dossier transmis par le SIEA à ce sujet, Monsieur le Maire délivre le résumé qu'il en a fait et qui a été communiqué par mail à tous les élus.

Investissement :

- Borne standard (Recharge environ 12H00) : 17 000 € TTC (15 000 € après prime Advenir en vigueur)

- Borne semi-rapide (Recharge entre 1 et 3H00) : 31 000 € TTC (27 000 € après prime Advenir en vigueur)
- Borne rapide (Recharge en 1H00) : 40 000 € TTC (33 000 € après prime Advenir en vigueur)

La prime Advenir et la réfaction de 75% sur le branchement pourrait s'arrêter fin 2025.

A cela, il faut ajouter un fond de concours du SIEA de 22 500.00 €

Branchement :

- 75% pris en charge par ENEDIS (Réfaction)
- 12,5 % pris en charge par le SIEA
- 12,5 % reste à charge de la commune

En règle générale le reste à charge des communes est d'environ 800 € (sauf si la longueur de branchement est plus importante)

Maintenance :

- La maintenance revient à environ 1000 à 1500 €/an. Dans ce prix est compris une assistance dépannage 24H00/24H et 7 jours /7, plus une maintenance de la borne.

La délibération pour l'adhésion au groupement de commande n'engage pas la commune sur le fait de commander une borne. (La seule obligation est de passer par ce groupement de commande si l'on investit dans une borne pendant les 4 prochaines années)

La délibération pour le fond de concours de 22 500.00 € est obligatoire.

La commune touche le revenu financier des charges. Mais l'abonnement et la consommation sont à la charge de la commune.

Il reste donc à faire un calcul de rentabilité qui n'est pas réalisé pour le moment.

Le Conseil Municipal, par délibération :

- Adhère au groupement de commande du SIEA pour les bornes IRVE,
- Valide le recours au mécanisme du fond de concours afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de maîtrise de la consommation d'énergie (opérations destinées à maîtriser la consommation d'énergie).
- Autorise le Maire à signer les conventions qui se rattachent à ces démarches.

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Adhésion de la commune au groupement de commande du SIEA pour les bornes IRVE Autorisation de signature	Recours au mécanisme du fond de concours Autorisation de signature
Pour :	13	13
Contre :	0	0
Abstention :	0	0

TRANSFERT DES COMPETENCES EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT ET GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES A GRAND BOURG AGGLO : GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES :

Il est rappelé que :

- La Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse a été créée le 1^{er} janvier 2017. Elle rassemble 74 communes et 136 000 habitants.

- Selon les statuts modifiés approuvés par le conseil communautaire lors de sa séance du 17 septembre 2018, la Communauté d'Agglomération dispose des compétences eau potable, assainissement collectif et gestion des eaux pluviales urbaines sur la totalité de son territoire à compter du 1er janvier 2019.
- Le transfert des compétences eau potable et assainissement collectif a déjà fait l'objet de délibérations concordantes des conseils municipaux et du conseil communautaire du 7 octobre 2019, portant sur le transfert à la Communauté d'Agglomération des résultats 2018 des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement.
- En application des articles L.5211-5 et L.1321-1 et suivants du CGCT, le transfert de compétence d'une commune à un établissement public de coopération intercommunale entraîne de plein droit la mise à disposition gratuite des biens de la commune nécessaires à l'exercice de cette compétence.
- En ce qui concerne DRUILLAT, cette mise à disposition porte sur les équipements constitutifs des systèmes de gestion des eaux pluviales urbaines, existants et constitués sur le territoire de la commune à la date du transfert.

La mise à disposition des biens est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les parties

Il est donc proposé au conseil municipal qui l'accepte, par délibération :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines transférée à la communauté d'agglomération, et dont le cadre type est joint à la présente délibération ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Nombre de votants (Conseillers présents et procurations)	Transfert de la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines à GRAND BOURG AGGLOMERATION Autorisation de signature de tous les documents nécessaires
Pour :	13
Contre :	0
Abstention :	0

QUESTIONS DIVERSES :

➔ Les Comptes-rendus de diverses réunions sont délivrés :

- **Grand Bourg Agglo :**
 - ➔ Compte-rendu de la conférence territoriale Sud Revermont qui s'est déroulée à DRUILLAT, le mardi 16 septembre dernier.
 - ➔ Compte-rendu du Conseil Communautaire du 6 octobre 2025 (documents préparatoires adressés par mail à tous les élus, le 30/09/2025)

➔ **Transports scolaires :**

Il est rappelé l'augmentation du forfait d'inscription au transport scolaire décidée par la Région Auvergne Rhône Alpes, qui assure les services quotidiens vers le collège de PONT D'AIN, et les lycées d'AMBERIEU où sont, de par la carte scolaire, scolarisés les enfants de DRUILLAT et SAINT MARTIN DU MONT, passé de 20.00 € à 120.00 € annuels.

Une demande de prise en charge, par l'agglomération, des dépenses liées à l'augmentation tarifaire du service de transport scolaire de la Région avait été présentée par les mairies de DRUILLAT et SAINT MARTIN DU MONT.

Cette situation a été étudiée de manière approfondie par les services de l'agglomération et soumise à l'appréciation du bureau communautaire les 1^{er} et 8 septembre 2025.

Suite à ces différents échanges, une fin de non-recevoir a été opposée par Grand Bourg Agglomération aux motifs qui avaient déjà été évoqués, à savoir :

- Il n'est pas possible pour GBA de venir compenser le coût, pour les familles des décisions prises par une autre collectivité, qui est seule compétente pour assurer ces transports scolaires, dès lors qu'ils ne se déroulent pas à l'intérieur de son territoire. En effet, même si les familles ne sont pas responsables de cette organisation prévue par la loi, ces services de transport scolaire ne relèvent pas de la compétence de GBA mais de celle de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.
- GBA ne peut être regardée comme responsable du choix de la Région.
- Ce tarif ne concerne pas seulement le transport scolaire puisqu'il offre par ailleurs aux élèves un accès illimité à l'ensemble du réseau opéré par la Région : il ne serait pas logique que Grand Bourg Agglomération prenne ainsi indirectement ces prestations à sa charge.

De nouveaux courriers ont été adressés à GBA et au Conseil Régional pour exprimer le désaccord de DRUILLAT à ce sujet.

Par ailleurs, M. DEBAT proposait un changement de la carte scolaire, qui ne paraît pas non plus la solution.

En effet, les élèves de DRUILLAT devraient fréquenter les collèges et lycées de Bourg-en-Bresse, allongeant sérieusement les temps de trajet.

Il n'est pas non plus certain que les transports scolaires, collèges et lycées, aient les capacités d'accueil pour le supplément d'élèves qui en résulterait.

➔ **Animations scolaires :**

La direction des déchets de Grand Bourg Agglomération propose des animations à destination des écoles, ou des agents communaux.

Ce courrier du 18 septembre a été transmis au groupe scolaire pour information et éventuellement recours à ces propositions.

➔ **SCOT – AEC :**

L'enquête publique dans le cadre de la révision du SCOT – AEC Grand Bourg Agglomération aura lieu du 20 octobre au 19 novembre 2025.

Le public peut consulter le dossier pendant toute la durée de l'enquête en version numérique sur le site de Grand Bourg agglomération et sur le registre numérique <https://registre-dematerialise.fr/6689> ou sur support papier au siège de Grand Bourg Agglomération 3, avenue Arsène d'Arsonval 01000 BOURG-en-BRESSE du lundi au jeudi 8h30-12h00/14h00-17h00 et le vendredi 8 h 30-12h00 / 14h00-16h45 ainsi qu'au pôle territorial Place des Anciens Combattants 01250 CEYZERIAT du lundi au vendredi 9h00/12h00 / 14h00-17h00 (entre autres).

Pour toutes autres informations relatives à l'objet, les dates, durées, périmètre et siège de l'enquête, composition du dossier, consultation de ce dernier et recueil des observations et propositions du public, se reporter à l'avis d'enquête affiché à la grille de la mairie et aux publications sur le site de Grand Bourg Agglomération et de la mairie.

Une information sera faite sur Panneau Pocket et sur le site de la commune.

- **PPRN :**

Il est rappelé que l'enquête publique relative au PPRN Côtière de l'Ain se déroule du lundi 13 octobre 2025 à partir de 14 h 00, jusqu'au jeudi 20 novembre 2025 à 12 h 00.

Monsieur Gérard MAILLE a été désigné en tant que commissaire-enquêteur et assuré une permanence en mairie de DRUILLAT, ce samedi 18 octobre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00

- **CALENDRIER DES FETES DE L'ANNEE ET CEREMONIE DES VŒUX DE 2026 :**

Le calendrier des fêtes de l'année 2026 a été établi ce jeudi 16 octobre.

La date de la cérémonie des vœux a été fixée au vendredi 2 janvier à 18 h 30

- **ECOLE :**

Un exercice d'évacuation incendie a eu lieu le 7 octobre dernier. Il s'est déroulé sans difficulté.

Un exercice de fonctionnement de l'alarme intrusion a été effectué le 14 octobre 2025 (problème de fermeture pour la classe des CM2 qui sera traité par les agents techniques).

Un conseil d'école est programmé pour le mardi 4 novembre prochain à 18 h 00 à l'école (convocation diffusée par mail le 14 octobre 2025).

- **CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS :**

Le résultat des élections du conseil municipal d'enfants qui se sont tenues le vendredi 10 octobre est énoncé.

Le nouveau conseil comptera 9 membres (dont un élève de 6^{ème}) :

- BENSOUSSAN Alice
- BOUZIDI Lihya
- CEVASCO Guillaume
- GORREL Eléa
- HOLAS Simon
- JANTON BLÉNET Margaux
- MOREL Louane
- TARDY Nolan
- TRON AUGUSTIN

- **OCTOBRE ROSE :**

Druillat accueillera la prochaine marche organisée dans le cadre d'octobre rose en 2026.

- **FLEURISSEMENT :**

La commune a reçu un prix au titre de la mise en valeur du Patrimoine (ancien lavoir du Roset) dans le cadre de l'association ROUTE FLEURIE DU REVERMONT. Un grand merci à tous les bénévoles et au personnel communal qui ont permis à la commune de figurer à ce palmarès.

- **SYNDICAT DES EAUX :**

L'assemblée générale du Syndicat des Eaux a eu lieu le 30 septembre 2025 à TOSSIAT. La commune y était représentée par Mrs Michel PAGE et Robert GALLET.

Pour DRUILLAT, les travaux portent sur la réhabilitation du réservoir et la construction d'une nouvelle cuve (montant total de l'investissement 1 719 000.00 € H.T.), programmés pour 2027 et le remplacement de canalisation vétustes Chemin du Coteau pour la somme de 97 600.00 € programmés en 2026.

Le rapport du Président sur la Qualité du Service de l'Eau de 2024 a été présenté (de même que le compte-rendu de cette AG : diffusion par mail à tous les élus le 13 octobre dernier).

- **BULLETIN MUNICIPAL :**

La première réunion de la commission en charge de la communication pour le lancement de la préparation du prochain bulletin est fixée au jeudi 30 octobre 2025 à 18h30.

➔ Divers :

Heure de clôture de la séance : 22 heures 25

Date de la prochaine séance : 17 novembre 2025 à 19 h 15.

Fonctions	Noms Prénoms	Signatures
Maire	Jean-Luc EMIN	
Secrétaire de Séance	Robert GALLET	